

BRUXELLES PATRIMOINES



Une publication de la Région
de Bruxelles-Capitale



DOSSIER
L'ART DE CONSTRUIRE

N°003 - 004

SEPTEMBRE 2012



NUMÉRO SPÉCIAL
JOURNÉES DU PATRIMOINE
RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

ÉGLISE ROYALE SAINTE-MARIE À SCHAERBEEK

UN PROJET D'HENRI DÉSIRÉ
LOUIS VAN OVERSTRAETEN

.....
VÉRONIQUE SAMUEL-GOHIN

Dr. en histoire architecturale et urbaine,
collaborateur scientifique, Université libre de
Bruxelles
.....



Schmitt-GlobalView ©MRBC.

Au lendemain de la création de la Belgique, donner à la capitale du jeune État les marques visibles de sa nouvelle dignité constituait un enjeu majeur pour les bâtisseurs. Ils se sont trouvés confrontés, dans leur recherche d'un langage architectural, aux enjeux d'une société du XIX^e siècle en pleine mutation. À cet égard, l'église royale Sainte-Marie, d'emblée conçue par ses commanditaires comme un « monument national », possède à plus d'un titre une dimension inaugurale. En effet l'édifice, comme élément structurant du paysage urbain bruxellois, présente certaines caractéristiques initiales qui se trouveront déclinées au cours des époques ultérieures, pour orchestrer une vaste composition urbaine dans laquelle lui feront écho le Palais de Justice surplombant les Marolles, la basilique du Sacré-Cœur sur le plateau de Koekelberg, où plus modestement, l'église Saint-Augustin à l'Altitude Cent.

.....
**SYMBOLIQUE
DU PAYSAGE URBAIN**
.....

Dès le départ, l'église royale Sainte-Marie n'a pas seulement été conçue comme un édifice cultuel destiné à abriter les nombreux fidèles de la paroisse qui venait d'être créée, en 1840, sur le territoire des communes de Schaerbeek et Saint-Josse-ten-Noode, mais comme une architecture de paysage, en étroite relation avec un site. L'église a en effet été élevée sur la place de la Reine que d'aucuns parmi les contemporains considéraient comme « le plus bel emplacement de la Belgique, le plus majestueux de la capitale »¹. Située au sommet de la rue Royale nouvelle qui prolonge le nouvel axe urbain tracé depuis la place Royale le long du parc, Sainte-Marie s'intègre dans un vaste projet urbanistique dont elle constitue le couronnement. Sa position est d'autant plus marquante et dominante que Bruxelles « ne possède [alors] qu'une grande et belle rue »², à savoir la rue Royale, dont la prolongation gravit dans sa partie terminale le sommet du Zavelberg, une crête sablonneuse séparant la vallée de la Senne de celle du Maelbeek. Le lieu est aussi un carrefour, symboliquement situé à la jonction de deux mondes, puisqu'il marque une bifurcation dont l'une des branches, vers le Nord, conduit à la résidence du nouveau roi des Belges, par la route de Laeken devenue rue des Palais, tandis que l'autre branche, vers l'Est, aboutit par la rue Saint-Servais, à l'antique chaussée de Haecht traversant le cœur de l'ancien village de Schaerbeek.

FORCE EXPRESSIVE ET COLOSSALE DU DÔME

Ce lieu d'exception appelait un bâtiment d'exception : le plan centré de Sainte-Marie est directement induit par la spécificité topographique d'un nœud urbain qui favorise la multiplication des points de vue et dont l'emprise au sol épouse les faces prédessinées d'un octogone. Le projet conçu par l'architecte Henri Désiré Louis Van Overstraeten « offre sur ces divers points des façades régulières, belles et riches, tandis que tous les autres projets, donnant tout à la tour, ne laissent à l'œil dans les parties latérales que des constructions nues, sans dignité et sans noblesse »³. Le parti était totalement nouveau sur le sol bruxellois, où la grande majorité des églises arboraient en façade la tour des clochers-porche. Quant à la coupole du lanternon de l'église Saint-Jacques-sur-Coudenberg qui, par sa situation à l'autre extrémité de la rue Royale, semblerait constituer le pendant direct de l'église royale Sainte-Marie de Schaerbeek, elle est en réalité d'un tout autre esprit. Le volume hors gabarit constitué par l'église royale Sainte-Marie échappe à l'environnement direct des maisons avoisinantes, dont les plus proches seront d'ailleurs amenées à disparaître pour renforcer l'isolement ostentatoire du monument. L'effet recherché est celui de la rupture d'échelle et du coup de théâtre, créé par le contraste d'un dôme ayant « le plus grand volume possible » et « dont l'énorme masse découpée par huit tourelles en saillie, chacune de 4,50m » est sans rapport avec celle des maisons de la rue Royale qui « s'élèvent à peine à la hauteur du portail ». Le surgissement au delà des habitations de « ce colosse », dont « l'élévation de 65 mètres, à partir de là jusqu'au sommet, viendra découper la silhouette toute entière sur l'horizon et permettra à l'œil d'embrasser tout l'ensemble », a ainsi pour but de « port(er) jusqu'aux nues la grandeur et la majesté de la capitale »⁴. Il appartenait donc à cet édifice-symbole d'exprimer les valeurs de cette nouvelle capitale, la foi dans le progrès et la volonté d'innover en créant une forme d'art conforme aux attentes d'une société industrielle.

AVANT-GARDE STYLISTIQUE ET PROUESSE TECHNIQUE

Les détracteurs du projet de Sainte-Marie se sont concentrés sur deux fronts : ils mettent d'une part en cause le choix du style byzantin car « vouloir élever aux portes d'une capitale un grand monument byzantin, un dôme du bas-empire, c'[était] prétendre en quelque sorte que du V^e au XIX^e l'art de bâtir n'a[vait] fait aucun progrès » et, d'autre part, ils relèvent les insuffisances techniques du bâtiment, compte tenu du fait qu'« il faut de puissants moyens d'exécution pour assurer à un monument aussi gigantesque toute la solidité nécessaire »⁵. Pour l'architecte Van Overstraeten, les questions stylistiques et techniques sont indissociablement liées. Se po-

sant en constructeur, il « examine ce que doit et ce que peut être l'architecture (conformément) aux fins qu'elle doit atteindre et aux matériaux dont il lui est possible de disposer », une réflexion « qui entraîne à la préférence pour l'architecture byzantine » et au rejet de « cette prétendue renaissance (qui) fut moins une imitation réelle des anciens principes de bâtir qu'une contrefaçon superficielle »⁶. L'idée est explicitée dans son ouvrage *Architectonographie des temples chrétiens* – publié à titre posthume en 1850 – où il s'applique à démontrer la supériorité technique du principe constructif byzantin offrant « l'avantage de produire des capacités contenantes égales à celles des formes latines, avec moins de matière et moins de dépense »⁷.

L'argumentation de Van Overstraeten est déjà celle de l'ingénieur, tout comme son recours à l'emploi du fer pour la coupole, lequel n'a de prime abord pas été compris par les contre-experts du projet, dont la culture constructive était manifestement encore peu familiarisée avec ce matériau et qui s'inquiétaient de ce que « le dôme ne résisterait pas à son propre poids ». Dans sa réponse, Van Overstraeten s'étonne à son tour qu'« on n'ait pas vu (...) que le dôme tout entier n'est pas un frêle échafaudage de charpente, mais une carcasse inébranlable de fer laminé, ancré et boulonné sur le mur par le moyen d'une forte sablière en fonte ; que les huit grands et seize petits arêtiers qui contribuent la campanelle sont reliés entre eux au moyen de solides traverses en fer, que ces arêtiers vont s'avancer dans l'épaisseur de la maçonnerie des contreforts qui servent ainsi de point d'appui à la campanelle pour la relier au système tout entier des murs de l'octogone et des bas côtés ; qu'ensuite, ce frêle échafaudage, comme dit l'auteur de ces observations en parlant de la campanelle, incapable de résister au premier coup de vent, a de même une ossature toute de fer »⁸. Le projet de double armature métallique, aux interstices maçonnés au moyen de poteries encaissées, tel que Van Overstraeten le conçut pour la coupole, ne vit certes jamais le jour, mais au delà de l'expérience constructive proprement dite, freinée par le problème du financement et la maîtrise encore balbutiante du nouveau matériau, la validation du projet de Sainte-Marie allait consacrer un mariage durable et prometteur entre l'architecture et la technique.

En 1844, l'architecte Henri Désiré Louis Van Overstraeten avait été lauréat du concours lancé pour l'église royale Sainte-Marie, à l'âge de vingt-six ans. Emporté par le choléra en 1849, il n'a pas vu l'achèvement de l'église. L'exécution de la coupole, inaugurée en 1885, fut finalement dirigée par l'architecte de la province de Brabant, Gustave Hansotte⁹. Le bâtiment a été classé comme monument par arrêté royal du 9 novembre 1976.

Véronique Samuel-Gohin prépare une monographie sur cette église.

NOTES

1. Lettre du 28 août 1844 de la fabrique d'église au ministre de la Justice (archives de la paroisse).

2. Lettre du 12 février 1844 de la fabrique d'église au ministre de la Justice (archives de la paroisse).

3. Rapport du conseil de fabrique, 5 avril 1845 (archives de la paroisse)

4. Rapport du conseil de fabrique, 5 avril 1845 (archives de la paroisse)

5. Rapport du conseil de fabrique, 5 avril 1845 (archives de la paroisse)

6. Rapport du conseil de fabrique, 5 avril 1845 (archives de la paroisse)

7. VAN OVERSTRAETEN, H.D.L., *Architectonographie des temples chrétiens*, Meche-len, 1850, p. 245.

8. Rapport du conseil de fabrique, 5 avril 1845 (archives de la paroisse)

9. D'après VAN LOO, A. (dir.), *Dictionnaire de l'architecture en Belgique de 1830 à nos jours*, Fonds Mercator, Antwerpen, 2003, p. 338 et 581-582.

COMITÉ DE RÉDACTION

Jean-Marc Basyn, Stéphane Demeter,
Paula Dumont, Cecilia Paredes et Brigitte
Vander Bruggen avec la collaboration d'Anne-
Sophie Walazyc pour le Cabinet du Ministre-
Président chargé des Monuments et Sites.

COORDINATION DE PRODUCTION

Koen de Visscher

RÉDACTION

Dossier : Patrick Burniat, Bernard Espion,
Odile De Bruyn, Rika Devos, Benoît Fondu,
Pierre Halleux, Leen Lauriks, Géry Leloutre,
Piet Lombaerde, Michel Provost, Véronique
Samuel-Gohin, Joris Snaet, Elisabeth Van Besien,
Ine Wouters

Plus : David Attas, Paula Dumont, Michel Provost,
Brigitte Vander Bruggen.

TRADUCTION

Gitracom

RELECTURE

Elisabeth Cluzel et le comité de rédaction.

GRAPHISME

supersimple.be

IMPRESSION

Dereume Printing

REMERCIEMENTS

Philippe Charlier, Julie Coppens, Marcel Vanhulst

ÉDITEUR RESPONSABLE

Philippe Piéreuse, Direction des Monuments
et des Sites de la Région de Bruxelles-Capitale,
CCN - rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles

Les articles sont publiés sous la responsabilité
de leur auteur. Tout droit de reproduction,
traduction et adaptation réservé.

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

La majorité des documents ont été fournis par
les auteurs et proviennent de diverses collections
(références mentionnées à chaque illustration).

*Malgré tout le soin apporté à la recherche
des ayants droit, les éventuels bénéficiaires
n'ayant pas été contactés sont priés de se
manifester auprès de la Direction des Monuments
et des Sites de la Région de Bruxelles-Capitale.*

IMAGE DE COUVERTURE

Palais 5 (Brussels Expo)
(Chr. Bastin & J. Evrard © MRBC)

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AAM - Archives d'Architecture Moderne
ARB - Académie royale de Belgique
AVB - Archives de la Ville de Bruxelles
IRPA - Institut royal du Patrimoine artistique
KBR - Koninklijke Bibliotheek van België /
Bibliothèque royale de Belgique
MRAH - Musées royaux d'Art et d'Histoire
MRBAB - Musées royaux des Beaux-Arts de
Belgique
MRBC - Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale - Centre de Documentation de
l'Administration du Territoire et du Logement
MVB - Musées de la Ville de Bruxelles
SPW - Service public de Wallonie
ULB - Université libre de Bruxelles

ISNN

2034-578X

DÉPÔT LÉGAL

D/2012/6860/12

**Dit tijdschrift verschijnt ook in het Nederlands
onder de titel *Erfgoed Brussel*.**